

## **Édito du ministre de la Santé et de la Prévention, Aurélien Rousseau**

Chaque année, la France paye un lourd tribut au tabagisme, qui reste la première cause de mortalité évitable avec 75 000 décès par an, soit 200 morts par jour. Dans la lutte contre ce fléau de santé publique, nous avons remporté des batailles, grâce à des politiques de santé publique volontaristes. Cela se manifeste en premier lieu chez les jeunes, avec une nette baisse du tabagisme observée chez les jeunes de 17 ans entre 2017 et 2022.

C'est pourquoi pour réussir à relever le défi d'une génération débarrassée du tabac dès 2032, il faut aujourd'hui franchir une nouvelle étape, de façon ambitieuse et déterminée. C'est l'objet de ce nouveau programme national de lutte contre le tabac (PNLT) pour la période 2023 – 2027.

Dès mon arrivée au ministère, j'ai fait de la prévention et de la lutte contre les inégalités sociales de santé ma priorité. Ce programme est une des briques majeures de la concrétisation de cet engagement. Je me suis personnellement impliqué pour que son ambition soit à la hauteur des enjeux. En particulier, le prix du paquet de cigarettes sera porté à 13 euros d'ici 2027 avec une première étape à 12 euros en 2025. Le levier du prix, c'est ce qui fonctionne le mieux.

L'OMS et toutes les études indépendantes à ce sujet l'ont établi, avec un consensus scientifique au niveau mondial. J'assume parfaitement cette hausse, car en matière de santé et de prévention, quand c'est la vie de nos concitoyens qui est en jeu, c'est la seule boussole qui doit nous guider.

Ce PNLT prévoit également la généralisation des espaces sans tabac à toutes les plages, parcs publics, forêts, et aux abords extérieurs de certains lieux publics à usage collectif, spécialement les établissements scolaires. Dans ces lieux, comme c'est déjà le cas grâce à l'engagement de nombreuses communes, l'interdiction du tabac sera désormais la norme, participant à faire reculer encore la place du tabac dans l'espace public et l'exposition des non-fumeurs – notamment les plus jeunes – au tabagisme passif.

Corollaire indispensable de ces nouvelles mesures, l'accompagnement des fumeurs sera renforcé, car réussir à sortir du tabac n'est pas chose aisée. Cet accompagnement bénéficiera à tous, mais j'insiste sur le fait que des actions ciblées seront menées envers les publics les plus exposés, en particulier les plus précaires.

Afin de toujours mieux anticiper les transformations d'un marché qui évolue de plus en plus vite, nous protégerons nos concitoyens, notamment les plus jeunes des « produits d'appel » qui mènent à l'addiction à la nicotine et au tabac, grâce à l'interdiction des cigarettes électroniques jetables et un travail pour limiter les arômes autorisés dans les produits du vapotage. Nous veillerons également à accompagner les différents acteurs de l'économie du tabac, notamment les buralistes, dans une nécessaire transition pour transformer leur métier et réduire leur dépendance aux revenus liés au tabac.

Ce nouveau PNLT traduit les efforts communs menés de longue date avec les associations, les acteurs nationaux et locaux, les collectivités territoriales, les établissements et professionnels de santé, pour que notre pays réussisse dans cette lutte majeure. Je suis persuadé qu'avec ces nouveaux outils, nous avons tout pour réussir.